

Dossier 6 : Aménagement route du Colombier : choix de l'entreprise

Le dossier est reporté à début 2018.

Dossier 7 : Agrandissement du bâtiment de la chasse : devis

Le Maire présente les devis pour les différents corps de métiers.

SARL GOURSAUD 13 833,37€ HT

SARL CUSSAGUET 1 052,39€ HT

ETS CAMP 2 834,57€ HT

Total 17 720,33€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise le Maire à signer les devis présentés. Les travaux débuteront le 27 novembre.

Dossier 8 : Budget station-service : augmentation de l'avance du budget principal

M. le Maire propose les décisions modificatives suivantes afin d'annuler les crédits votés pour ce programme sur le budget principal afin de les inscrire sur le budget annexe du Lotissement de la Borie et ensuite d'augmenter l'avance du budget principal vers le budget annexe pour qu'il y ait assez de crédits en début d'année pour faire face aux factures.

Budget principal :

Dépenses : Chapitre 23 : - 362 663€

Recettes : Chapitre 13 : - 163 500€

Chapitre 27 : + 199 163€

Budget Annexe du Lotissement La Borie :

Dépenses : Chapitre 23 : + 362 663€

Recettes : Chapitre 13 : + 163 500€

Chapitre 16 : + 199 163€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les DM proposées.

Dossier 9 : Station-service : autorisation de fixation des tarifs

M. le Maire dit qu'il faudra fixer les tarifs des carburants vendus à la station-service. Cette délibération a pour but de l'autoriser à fixer ces tarifs. M. PATAUD demande quelle sera la marge qui sera appliquée sur les tarifs. M. BLOND répond qu'il ne peut pas le savoir aujourd'hui. Le tarif devra être plus élevé que le prix d'achat du carburant pour la Commune mais moins élevé que les prix pratiqués alentour afin d'être compétitif. M. PATAUD rappelle l'étude réalisée par la CCI et qui préconisait une marge de 6 centimes d'euros afin de couvrir les charges. M. le Maire répète qu'il ne peut pas connaître à l'avance les tarifs à appliquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. PATAUD) autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à fixer les tarifs des carburants vendus à la station-service.

Dossier 10 : Restaurant : transfert du bail

M. le Maire explique que M. BARUCHE vend le fonds de commerce du restaurant à la SASU ALVES PASCAUD et qu'il faut se prononcer sur le transfert du bail qui a commencé à courir le 01/04/2014 pour une durée de 9 ans. Le loyer est de 840,65 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert du bail commercial à la SASU ALVES PASCAUD et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir chez Me COURIVAUD à St-Junien.

Dossier 11 : Syndicat VBG : adhésion Communes de La Meyze et de la Porcherie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de La Meyze et de la Porcherie au Syndicat Vienne-Briance-Gorre.

Questions diverses :

- Le Maire parle des travaux d'aménagement du terrain de La Borie et notamment de la création d'un bassin de régulation de 50 m³ en casiers RIGO FILL
- Mme MORANGE rappelle le Marché de Noël qui aura lieu le 3 décembre.

Fin de la séance à 22h.